

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

La candidature de Mme COLOMBET Mylène comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le 04/01/2021

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_01-DE

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME COLOMBET  
MYLENE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETARE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 10 décembre 2020

**OBJET :** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2020.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Une observation est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2020 :

Au point n°5 : M. Jean-Michel Le Cam demande à ce que l'ancienne perception soit mentionnée au titre des bâtiments communaux.

**VOTE :** APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le **04/01/2021**

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_02-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour


Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_03**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : FINANCES – DON DU COMITE AURAY-PLUVIGNER DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le monument aux morts de 1870 a récemment été rénové.

Le comité du souvenir français a souhaité s'impliquer dans cette démarche en participant financièrement à l'opération à hauteur de 160 €.

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE CE DON DE 160 €. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le 04/01/2021

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_03-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : FINANCES – APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment les IV et V de l'article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération n° 2020DC156 en date du 6 novembre 2020 fixant les attributions de compensation définitives pour 2020 ;

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite à sa réunion en date 4 novembre 2020 ;

**Considérant** que dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 le territoire a dû se doter de matériel de protection (masques, visières) à la fois pour sa population et les agents publics. Ainsi, la Communauté de communes a centralisé les achats pour son propre compte et celui de ses communes membres ;

**Considérant** que la participation financière des communes viendra en déduction des attributions de compensation. A ce titre, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 4 novembre 2020 afin d'en déterminer l'impact ;

**Considérant** que les attributions de compensation définitives pour 2020 adoptées par le Conseil communautaire doivent désormais être approuvées par les conseils municipaux des communes intéressées ;

**Considérant** que l'évaluation du transfert de charges a pour conséquence une retenue sur l'attribution de compensation de la Commune d'un montant de 8 875 euros portant l'attribution de compensation définitive pour 2020 de la Commune à 843 584 euros ;

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE LA RETENUE SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE D'UN MONTANT DE 8 875 EUROS AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE MATERIEL DE PROTECTION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTANT L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE POUR 2020 DE LA COMMUNE A UN MONTANT DE 843 584 EUROS ;
- AUTORISE LA MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFECTE.

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES** : 29 pour

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Diane Hingray". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRE DE PLUVIGNER" at the top and "56 (Morbihan)" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above it.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 10 décembre 2020

**OBJET :** FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'AMICALE DES AGENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS

En raison de la crise sanitaire, l'animation habituelle organisée en faveur des agents de la commune et du CCAS autour d'un repas et d'une soirée festive a été annulée pour 2021.

Les montants habituellement engagés peuvent être remobilisés au profit des agents en privilégiant le commerce local grâce à l'attribution d'un bon d'achat supplémentaire de 15 € utilisable dans les commerces de Pluvigner.

127 agents de la commune et 108 agents du CCAS sont concernés représentant une somme de 3 525 € qui sera versé à l'association de l'amicale du personnel.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le 04/01/2021

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_05-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE CETTE SUBVENTION DE 3 525 €. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 10 décembre 2020

**OBJET :** TRAVAUX – TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES

Il est nécessaire de procéder au curage des fossés dans différents secteurs de la commune. Cela représente environ un curage et un arasement sur environ 4 km de voirie dans les deux sens. La prestation pourra être assurée par l'entreprise DANIEL SAS de Landaul pour un montant de 15 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 4 décembre 2020 ;

**VOTE :** APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le **04/01/2021**

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_06-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETARE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 10 décembre 2020

**OBJET :** TRAVAUX – ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE A BIEUZY LANVAUX

Suite à l'évolution des effectifs depuis plusieurs années, il manque de la place à la garderie existante. Par ailleurs, le bâtiment pour le restaurant scolaire satellite à Bieuzy Lanvaux est mal adapté.

Il est souhaité de travailler sur un projet global sur le site du restaurant scolaire de Bieuzy Lanvaux et de se faire assister par un cabinet qui aidera la commune à définir son programme et proposera plusieurs scénarios.

La prestation sera réalisée par le cabinet AGA Architectes associés pour un montant de 4 800 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 4 décembre 2020 ;

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le 04/01/2021

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_07-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : TRAVAUX – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR UN MARCHÉ DE RESEAU PLUVIAL ROUTE DE BAUD EN PARALLELE DES TRAVAUX AURAY-QUIBERON-TERRE-ATLANTIQUE

La commune va profiter des travaux AQTA pour passer un réseau de délestage en pluvial du rondpoint Saint-Michel. L'objectif est le lancement de notre appel d'offre en même temps que la Communauté de communes.

La mission pourrait être confié au cabinet ARTELIA pour un montant de 7 560 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 4 décembre 2020 ;

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le **04/01/2021**

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_08-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : TRAVAUX – MISSION DE TESTS RADON SUR NOS BATIMENTS

Depuis 2018, les dépistages sont obligatoires dans les établissements d'enseignements et d'accueil collectifs de mineurs de moins de 6 ans. L'employeur est également soumis à cette obligation.

Il est donc nécessaire d'expertiser les bâtiments suivants :

**Tranche ferme :**

- Ecole élémentaire et maternelle Joseph Rollo
- Mairie et mairie annexe
- Maison de l'Enfance
- Restaurant scolaire et son annexe à Bieuzy Lanvaux
- Services Techniques

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le **04/01/2021**

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_09-DE

Tranche optionnelle :

- Complexe sportif et ses vestiaires
- Ancien restaurant scolaire
- Foyer de la Madeleine
- Salle de Malachappe, Tanin, Kozh Kastell et MJ LE BORGNE

La mission consiste en une campagne de 2 mois pendant la période de chauffe puis analyse des résultats.

La réalisation du rapport permettra de confronter les résultats à la réglementation et de réaliser des préconisations en cas de dépassements des seuils.

La mission pourrait être confiée à la société ALLODIAGNOSTIC pour un montant de 6 098,76 € TTC.

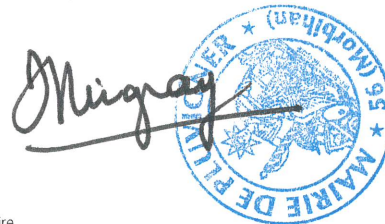
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 4 décembre 2020 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : TRAVAUX – REMPLACEMENT DES CAMERAS OBSOLETES SUR LE FOYER DE LA MADELEINE

Les caméras du foyer de la Madeleine sont à remplacer.

L'entreprise HORELEC a proposé un prix de 2 667,84 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 4 décembre 2020 ;

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.  
**MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le **04/01/2021**

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_10-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Diane Hingray". To the right of the signature is a circular blue ink stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PLUVIGNER" at the top and "(Morbihan)" at the bottom, with a small star on the right side. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a bird, possibly a heron or egret, standing on a base.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



## COMMUNE DE PLUVIGNER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

N° DEL2020\_08\_11

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

#### **2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : TRAVAUX – REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ALARME INTRUSION DE LA SALLE MARIE-JOSEPHE LE BORGNE

Le système d'alarme anti-intrusion de la salle Marie-Josèphe Le Borgne est à remplacer.  
L'entreprise HORELEC a proposé un prix de 2 757,44 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 4 décembre 2020 ;

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.  
**MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

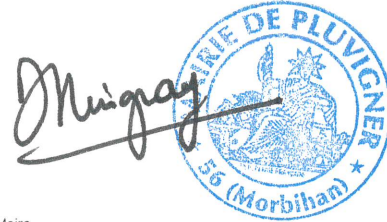
Affiché le 04/01/2021

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_11-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_12**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : TRAVAUX – CESSION DU VEHICULE DUCATO A UN PARTICULIER

Le véhicule DUCATO des espaces verts qui ne passait plus au contrôle technique a dû être remplacé par un véhicule d'occasion.

Il est plus intéressant de le céder à M. BOUTE Régis que de l'envoyer dans une casse automobile.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 4 décembre 2020 ;

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA CESSION DU VEHICULE POUR 50 €. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le **04/01/2021**

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_12-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2020/



## COMMUNE DE PLUVIGNER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_13**

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

#### **2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : PERSONNEL ET CONCERTATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

À la suite du départ de la directrice du Multi-accueil, et au recrutement de sa remplaçante qui détient un grade différent, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents.

Ainsi, au service petite enfance, l'emploi PE 1, Responsable service Petite Enfance à 35h sera ouvert aux grades de Puéricultrice de classe normale et de Puéricultrice hors classe.

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le 04/01/2021

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_13-DE

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**N° DEL2020\_08\_14**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE BOULAIRE Patricia pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence pouvoir à Mme REMOUE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 décembre 2020

**OBJET** : PERSONNEL ET CONCERTATION – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Le Centre de Gestion du Morbihan assure la surveillance médicale au profit des agents de la commune. Par ailleurs, il assure des actions sur le milieu professionnel telles que l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'évaluation des risques professionnels, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents, l'hygiène générale des locaux de service et dans les restaurants administratifs, ainsi que l'information sanitaire.

Ces prestations sont facturées au tarif de 72€ par visite.

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le **04/01/2021**

ID : 056-215601774-20201217-DEL2020\_08\_14-DE

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LA PRESTATION DE MEDECINE PREVENTIVE. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.12.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES** : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.